



DEPARTEMENT POLICE ET CONTRÔLE

CL 5. CONTRÔLE DE L'IMPLANTATION D'UN CVP LE LONG DES COURS D'EAU

« CVP » : Couvert végétalisé permanent

RÉFÉRENCE N° DOSSIER :

RUBRIQUE I : LES DONNÉES DU CONTRÔLE

DATE DU CONTROLE	HEURE DU CONTRÔLE	LIEU DU CONTRÔLE
	Début : Fin :	Rue : CP : Localité : Coordonnées GPS :

TYPE DE CONTRÔLE

INOPINE
 SELECTION
 INFORMATION
 PLAINE
 NOTE VERTE

PERSONNE PHYSIQUE

Nom : Prénom :
 RN :
 N° BCE :
 Adresse :
 ☎ ✉

PERSONNE MORALE


Dénomination de la société
 Forme juridique :
 N° BCE :
 Siège social :
 Représentant/responsable :
 ☎ ✉

PERSONNE(S) PRESENTE(S) LORS DU CONTRÔLE

.....

Cette Check-list est publiée à titre purement informatif et que seules les prescriptions réglementaires fixées dans les textes normatifs ont force de loi.

RUBRIQUE II : LE CONTRÔLE

OK	Le contrôle est conforme
KO	Un constat d'irrégularité est fait, dans ce cas, il y aura lieu dans la colonne Remarque(s) d'indiquer « R + numéro de la règle enfreinte » et à la rubrique III « Remarques » du rapport de contrôle : de décrire le ou les problème(s) rencontré(s) en regard de chaque remarque identifiée dans le rapport
SO	Sans objet : lorsque le contrôle n'est pas pertinent
NC	Non contrôlé : le contrôle n'a pas eu lieu
	Indiquer le numéro de la prise de vue

Parcelle sélectionnée* :

- N° :
- Coordonnées Lambert Belge 72 :
 - o X :
 - o Y :
- Adresse :

En annexe de la présente CL :

- DS (année.....)
- ortho photoplans
- Résultats requêtes sur CIGALE 4.5.0

* Exclusion : parcelle exploitée en culture biologique

Cours d'eau* bordant/traversant la parcelle sélectionnée:

- Voie hydraulique :
- CENV Classé de 1^{ère} catégorie :
- CENV classé de 2^{ème} catégorie :
- CENV classé de 3^{ème} catégorie :
- Non classé :

(* Biffer la (les) mention(s) inutile(s) et entourer le type de cours d'eau)

CRITÈRES À RESPECTER		OK	KO	SO	NC		DISPOSITIONS LÉGALES
----------------------	--	----	----	----	----	---	----------------------

1	Présence d'un CVP (= suffisamment développé !) au niveau de la parcelle* de culture le long du cours d'eau qui la traverse ou la borde. * Les parcelles exploitées en culture biologique ne sont pas concernées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Art.D33/3 ⁽¹⁾
	Le CVP est conforme aux prescriptions légales :						
2	Il est composé d'une végétation* « ligneuse ou herbacée » ET « permanente » Type de couvert :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Art.D33/3 ⁽¹⁾
	* Biffer la mention inutile et préciser le type couvert						
3	Il mesure au minimum 6 m de large en tous points à partir de la crête de berge du cours d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Art.D33/3 ⁽¹⁾

RUBRIQUE III : LES REMARQUES DU CONTRÔLEUR

N° du critère de contrôle	Description de la remarque

RUBRIQUE IV : L'ISSUE DU CONTRÔLE

CONTRÔLE CONFORME AVERTISSEMENT PROCÈS-VERBAL

RUBRIQUE V : LES MESURES PRISES/ DE SUIVI

- Informations transmises à :
 Documents à produire :
 Autre :
.....

RUBRIQUE : VI : L'IDENTIFICATION DES CONTRÔLEURS

Nom	Prénom	Date	Signature

RUBRIQUES VII : LE VISA DU CHEF DE SERVICE

Cachet et signature :

RUBRIQUE VIII : LÉGISLATION

1. Le livre II du code de l'environnement contenant le code de l'eau